



Professionnels de Formation

## Programme de Formation

# Formation Mention supplémentaire B96

### PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de catégorie B attelé à une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3,500 tonnes sans dépasser 4,250 tonnes.

### PRÉREQUIS

Être titulaire du Permis B en cours de validité.

### DURÉE

7 heures

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques, sur piste et sur route avec un ensemble de véhicules équipés de doubles commandes. la conduite.

### VALIDATION DES ACQUIS

A l'issue de la formation, délivrance d'une attestation qui permet de faire ajouter la mention B96 sur le permis de conduire catégorie B.

### DISPOSITIF DE SUIVI

Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

### LIEU DE LA FORMATION

Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

### FORMATEURS :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

### ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

### TARIF ET MODALITÉS D'ACCÈS

A partir de 250€ HT

**Retrouver nos contacts en agence, notre calendrier de formation et nos taux de réussite sur le site**

<http://www.city-zen-pro.fr/>

### CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 17 janvier 2013, relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les principales règles de compatibilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicules.

Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.

Connaître la signalisation spécifique.

Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique de l'ensemble de véhicules et de son entretien.

Maîtriser l'ensemble de véhicules dans les manœuvres de MAV / MAR et dans toutes les situations de circulation.

### Référent Pédagogique : P VILY

### CONTENU DE LA FORMATION

#### SEQUENCE HORS CIRCULATION

- Le code de la route spécifique à l'ensemble de véhicules.
- La signalisation et les règles de circulation spécifiques à la conduite de l'ensemble de véhicules.
- Les vérifications indispensables de sécurité d'avant départ.
- L'attelage et le dételage en sécurité.
- Les manœuvres avec l'ensemble de véhicules.

#### SEQUENCE EN CIRCULATION

- La conduite de l'ensemble de véhicules en circulation et la communication avec les autres usagers.
- Les changements de direction et le positionnement sur la chaussée en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules.
- L'anticipation des distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires en virages et voies étroites.
- Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.